Réf de l'action : ECF R121.PR indice 03 du 29/04/2021 - Version 01 de l'ECF … du : 24/11/2021

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie B (moins de 3,5 T),
Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

1. Au moins 15 ans, souhaitant débuter une formation dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite,
2. Au moins 17 ans, souhaitant débuter une formation traditionnelle,
3. Au moins 18 ans, souhaitant débuter une formation à la conduite supervisée,
4, Accessibilité aux personnes handicapées :

AVERTISSEMENT

Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

Avoir satisfait aux prérequis,
Environ 7 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
Personne en charge des relations avec le stagiaire :
ecfpau64@orange,fr tél:05,59,32,47,22,

MOYENS D'EVALUATION

Véhicule école équipé de doubles commandes,
Piste,
Fiche d'évaluation initiale « V.L ».
Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Original fiche d'évaluation

THEMES D'EVALUATION

Évaluer son niveau :

4. d'expérience en conduite (la route, la signalisation, la mécanique du véhicule et les motivations),
5. de détection du risque en situation de conduite,
6. sur l'installation au poste de conduite,
7. à comprendre et à mémoriser des consignes ainsi qu'à se corriger.

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation s'articule autour de questions orales et de tests pratiques sur le véhicule selon les thèmes d'évaluation.

SANCTION VISEE

La Fiche d'évaluation initiale « V.L » fait apparaître :

8. les notes obtenues par critères,
9. le score total,
10. le nombre d'heures de formation proposé,
11. le nom, le numéro de l'autorisation d'enseigner et la signature du formateur,
12. Il sera annexé au contrat.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

Une personne par véhicule (évaluation individuelle).

HORAIRES

Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA PRESTATION

1 heure.